

# «La peine de prison devrait avoir une dimension réhabilitatrice» : face à la surpopulation carcérale, les limites du tout-répressif

*Libération*, par Fabien Leboucq, le 3 mai 2025

Les prisons françaises, surpeuplées, sont plus que jamais envisagées sur le mode quantitatif et sécuritaire par le pouvoir politique. Mais construire plus de places a peu de chances d'améliorer les mauvaises conditions de vie des détenus ou de travail des surveillants.

L'homme au bonnet noir est assis sur une mauvaise chaise en plastique blanc. Elle racle le sol quand il se décale pour ouvrir, d'une main, le petit frigo qui lui fait face. De l'autre il tient son assiette, c'est l'heure du déjeuner. [Jean-Luc Reichmann](#) présente l'émission les Douze coups de midi, jusqu'à ce que la pub commence. Le barbu ne prend pas la peine de couper le son de la télé mais il se tourne vers le téléphone qui filme et diffuse la vidéo en direct sur TikTok. Il se rapproche. D'une voix traînante, il répond aux commentaires et soliloque, avant de se déconnecter.

Cette scène qui se déroule dans une cellule de prison transpire l'ennui. Elle montre des moyens de le tuer : la télévision, ou les téléphones portables, omniprésents même si interdits. La vidéo ne permet pas de savoir si le détenu est seul dans sa cellule, comme c'est la règle dans les établissements pour peine (qui reçoivent des personnes condamnées à au moins deux ans d'emprisonnement), ou s'il la partage - c'est la norme dans les maisons d'arrêt, où sont notamment détenues les personnes en attente de jugement ou condamnées à des peines courtes.

C'est dans cette catégorie d'établissements que se concentre la surpopulation carcérale française. Au 1er février, pour 35 000 places en maisons d'arrêt, plus de 56 000 personnes y étaient incarcérées. Soit les deux tiers des personnes détenues dans le pays. En France, [jamais autant de personnes n'ont été détenues qu'aujourd'hui](#) : 81 559 personnes. Cela équivaut à la population de villes comme Béziers ou La Rochelle.

## «Déserts médicaux»

Les problèmes du système carcéral français sont particulièrement aigus dans les maisons d'arrêt. Un ex-détenu qui y a récemment passé un an raconte par exemple la difficulté d'accéder aux activités dans ces établissements : «*Tu es sur une liste et tu attends ton tour, comme pour tout là-haut [en détention, nldr]. Le médical, les cours, le travail, tout.*» Par messages, l'homme raconte le temps qu'il lui a fallu pour accéder à un dentiste : «*Je suis resté un mois avec une rage de dents, à croquer les fourchettes pour oublier la douleur. Ça m'a fait des aphtes.*»

Matthieu Quinquis, président de l'Observatoire international des prisons, confirme : *« Certains établissements sont des déserts médicaux où on n'arrive pas à faire venir des soignants. Ce qui a des implications sur la situation pénale des personnes. Quelqu'un qui en a besoin mais n'est pas suivi par un psy ou un addictologue ne sera pas dans les bonnes conditions pour se présenter devant le juge. »*

Les établissements pour peine – comme les centres de détention tournés vers la réinsertion, ou les maisons centrales pensées en termes sécuritaires pour les incarcérations longues – ne sont pas surpeuplés, mais ils ont aussi leurs difficultés. *« D'un point de vue matériel, les conditions y sont meilleures, mais il ne faut pas limiter son regard à ça »,* souligne Benoît David, avocat habitué à assister des détenus.

Il prend les cas des centres de détention de Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil, qui accueilleront les premiers détenus soumis au régime spécial de détention [créé par la loi de lutte contre le «narcotrafic»](#). Ils sont *« récents, très propres, constate Benoît David. Mais les fouilles subies par les prisonniers y sont particulièrement violentes. Et l'éloignement des établissements par rapport aux villes les rend moins accessibles : il y a donc moins d'activités, moins d'associations pour intervenir, les visites sont plus rares... »* L'avocat constate toutefois que ce sont les détenus pour de longues durées qui ont le plus tendance à se mobiliser pour améliorer leur quotidien.

### **«Poudrière»**

Le portrait de la détention en France ne peut être peint qu'en pointillisme, tant les conditions varient d'un établissement à l'autre, ou selon à quel détenu on pose la question. L'un d'entre eux nous écrit qu'il vit un *« calvaire psychologique »* en prison, avant de cesser de répondre à nos messages. D'autres disent que *« ça va »,* sans s'épancher. *« Là où je suis, c'est mitigé, comme dans pas mal de prisons. Les relations avec les détenus restent cordiales mais nous avons des tensions, relativise un homme qui occupe seul sa cellule en centre de détention. La relation avec les surveillants reste correcte, tant qu'on n'a pas à faire aux corrompus, qui sont un fléau. »* Un autre complète, avec philosophie : *« Dedans c'est comme dehors, il y a des bonnes comme des mauvaises personnes, que ce soient les gardiens ou les autres détenus. Moi, pour ma part, tout se passe bien. »*

Matthieu Quinquis analyse : *« Une très large majorité des personnes détenues acceptent le sort qui leur est réservé. Elles sont les premières à l'avoir intériorisé : la prison n'est pas seulement un lieu d'enfermement, mais aussi un endroit de négations de leurs droits. »* Quant aux [attaques contre l'administration pénitentiaire signées «DDPF»](#), la plupart des détenus que nous avons interrogés disent qu'elles n'ont pas eu effet sur leur quotidien – ou alors, pour certains, qu'elles ont eu tendance à tendre les relations avec les surveillants.

Evidemment, les conditions de détention dégradées se répercutent sur les [conditions de travail des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire](#). *« En [maison] centrale, on va passer beaucoup de temps avec les détenus, car ce sont des peines longues. C'est généralement plus calme sauf que quand ça pète, ça pète fort, observe Dominique Gombert, secrétaire général adjoint de FO prisons. La vraie poudrière, ce sont les maisons d'arrêt. Les*

*agents n’y ont pas le temps de répondre aux besoins. On n’est pas assez, et cela génère des tensions.»*

Avis conforme de Damien Tripenne, secrétaire national de la CGT pénitentiaire : *«Lorsque vous devez vous occuper de plus d’une centaine de personnes dans la coursive, c’est comme à l’usine, vous ne gérez plus de l’humain mais des flux. On a le nez sur notre montre en continu pour emmener les détenus aux parloirs, aux activités... Donc on n’est plus à l’écoute, ce qui peut générer de la frustration, voire des agressions.»* Estelle Carraud, secrétaire générale du syndicat national de l’ensemble des personnels de l’administration pénitentiaire (Snepap-FSU), abonde : *«On n’a pas les moyens de faire notre métier, de préparer la réinsertion. Cela suscite des questionnements sur le sens de notre travail, et des conflits de valeurs forts chez les personnels, entre les raisons qui nous poussent à nous engager et la réalité du terrain.»*

## **Sens de la peine**

Les effets de manche du ministre de la Justice Gérald Darmanin ne sont pas du genre à rassurer nos interlocuteurs. Des [prisons préfabriquées pour augmenter le nombre de places](#) ? Cela pourrait accroître encore plus vite le manque de personnels de l’administration pénitentiaire, qui peine déjà à recruter. Expulser les détenus étrangers ? [La mesure aux relents xénophobes pourrait libérer quelques places](#), mais la surpopulation est de l’ordre de plusieurs milliers de personnes.

Quant au nouveau régime de détention, destiné aux détenus les plus dangereux, *«cela met en lumière quelques centaines de gros narcotrafiquants, mais cela fait oublier qu’il reste 80 000 personnes à gérer par ailleurs pour les fonctionnaires de l’administration pénitentiaire»*, rappelle Damien Tripenne, de la CGT. Enfin, tous les connaisseurs de la prison s’accordent sur un constat : plus l’on construit de places de prison, plus on a tendance à y enfermer les personnes.

Car la surpopulation carcérale est un problème qui découle d’un autre : la surincarcération. Un phénomène qui va croissant. *«Alors que les enquêtes dites de “victimisation” menées par l’Insee font état d’une certaine stabilité des faits de délinquance dont les ménages ont été victimes, la réponse pénale à la délinquance s’est durcie au cours des dernières années, relève [la Cour des comptes dans un rapport de 2023 sur le sujet](#). Les incarcérations et leurs durées ont ainsi augmenté de façon significative : près de 90 000 années de prison fermes ont été prononcées en 2019 contre 54 000 environ en 2000, soit une augmentation de près de 70 % sur vingt ans.»*

Les magistrats financiers y voient plusieurs raisons : *«Certains crimes et délits font l’objet d’une répression accrue, telles les violences intrafamiliales, les délits routiers ou les violences envers les forces de l’ordre. L’augmentation du recours aux comparutions immédiates et le maintien, à un niveau élevé, du taux de détention provisoire renforcent cette tendance.»* La Cour des comptes [n’était pas pour autant séduite](#) par [les alternatives à l’incarcération](#) – qui ont tendance à croître dans les mêmes proportions que les emprisonnements.

Pour sortir de l’impasse quantitative et sécuritaire, plusieurs observateurs appellent à ouvrir un débat sur la détention, et sur le sens que notre société donne à la peine. Celle-ci est envisagée dans sa seule dimension répressive. Alors qu’*«elle devrait avoir une dimension*

*réhabilitatrice, mais cela n'apparaît nulle part dans les discours politiques sur le sujet»,* regrette Estelle Carraud, secrétaire générale du Snepap-FSU. Le syndicat, surtout présent chez les services pénitentiaires d'insertion et de probation appelle avec la CGT à une grève le 6 mai, notamment pour demander plus de moyens afin de mieux accompagner les personnes qui sortent de détention. Car, rappelle Estelle Carraud, presque toutes les personnes détenues sortiront un jour : *«La question est donc de savoir qui l'on veut comme voisin.»*